

## SEANCE DU LUNDI 18 MAI 2015

L'an deux mil quinze le dix huit mai, les membres du Conseil Municipal de la commune de Courcelles-Sapicourt se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Patrick DAHLEM, maire.

**Présents :** Gérald MABILE, Jean MICHEL, Michel BACARISSE, Xavier CULEUX, Philippe LEVEAUX, CARRE Pierre, Jacky LESUEUR.

**Absents :** Maurice ENGELMANN qui donne pouvoir à Jean MICHEL et Grégoire MAZZINI qui donne pouvoir à Patrick DAHLEM. Thierry PROLA.

**Secrétaire de séance :** Jean MICHEL.

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal est lu, puis adopté à l'unanimité.

### 1 - DELIBERATIONS.

#### 16 - Convention avec la communauté de communes Champagne-Vesle pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 6/2015 par laquelle le conseil municipal a décidé de confier l'instruction de ses autorisations d'urbanisme à la Communauté de Communes Champagne-Vesle, et ce à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015. Cette dernière a fait parvenir un projet de convention.

**Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, à l'unanimité, APPROUVE** la convention et autorise le maire à la signer.

#### 17 - Adhésion à un groupement de commande électricité avec le SIEM.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007 et conformément aux articles L.331-1 et suivants du Code de l'Energie, le marché de l'électricité est ouvert à la concurrence pour tous les consommateurs. Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, les tarifs règlementés de vente (TRV) d'électricité disparaîtront pour l'ensemble des bâtiments dont la puissance souscrite est supérieur à 36 kVa, pour l'essentiel des tarifs « jaune » et tarifs « vert ». Ainsi, les acheteurs soumis au code des marchés publics ou à une procédure obligatoire de mise en concurrence, notamment les collectivités territoriales et leurs établissements publics, devront avoir signé un nouveau contrat en offre de marché avec un fournisseur de leur choix. A défaut, ils s'exposent à subir une interruption des services puisque leur contrat au tarif réglementé aura disparu et qu'ils n'auront dès lors plus de contrat de fourniture d'électricité. Dans ce cadre, le regroupement de ces pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, acheteuses d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique, est un outil qui, non seulement, leur permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence mais, également, assure une maîtrise de leur consommation d'énergie et renforce la protection de l'environnement dans le respect du développement durable. Dans ce contexte, le syndicat intercommunal d'énergie de la Marne (SIEM) a constitué un groupement de commandes d'achat d'électricité et services associés afin de permettre aux acheteurs soumis aux dispositions précitées de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence. Tout acheteur public peut être membre du groupement de commandes du SIEM sans obligatoirement y être adhérent. La constitution du groupement et son fonctionnement est formalisée par une convention qui sera conclue pour une durée allant jusqu'au terme des missions confiées au coordonateur. Le SIEM assure les fonctions de coordonateur du groupement. Il procède à l'ensemble des opérations de mise en concurrence et de sélection. Conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 8 -VII du code des marchés publics, il est chargé de signer et de notifier le marché. Chaque membre s'assurera par la suite pour ce qui le concerne, de la bonne exécution du marché. La commission d'Appel d'Offres (CAO) du

groupement de commande est celle du Syndicat Intercommunal d'Énergie de la Marne, coordonateur du Groupement.

En conséquence, après en avoir délibéré,

**Le conseil municipal, à l'unanimité,**

**ACCEPTE** les termes de la convention constitutive initiale du Groupement,

**AUTORISE** l'adhésion de la commune de Courcelles-Sapicourt au groupement de commandes,

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention,

**AUTORISE** Monsieur le Président du SIEM, représentant du coordonnateur du groupement à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

Monsieur le maire précise que bien que la commune ne soit pas concernée par l'obligation de mise en concurrence, car les contrats avec EDF ne sont que des tarifs bleus, il est toutefois intéressant de mettre en concurrence à travers le SIEM, différents fournisseurs d'énergie.

### **18 - Achat de panneaux de voirie.**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** l'achat et la pose de panneaux de limitation de vitesse. Cet achat sera imputé en section d'investissement sur le budget 2015.

**AUTORISE** le maire à signer le devis ainsi que toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

### **19 - Virement de crédits - frais d'étude PLU.**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** le virement de crédits suivant :

Du compte 2315 la somme de 40 euros

Au compte 202 la somme de 40 euros

### **20 - Bail de chasse avec René HORLON.**

Monsieur le maire informe le conseil municipal sur la nécessité de revoir le bail avec le groupe de chasseurs de Courcelles-Sapicourt au vu du retrait de la location de 8 ha 27 a 65 ca.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE** de signer un nouveau bail avec le groupe de chasseurs de Courcelles-Sapicourt représenté par Mr HORLON René pour 26,50 euros de l'hectare sur la base de 10 ha 85 a 16 ca et ce à compter de l'année 2015 pour 3 ans.

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer le nouveau bail avec Monsieur HORLON René ainsi que toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

### **21 - Extension des réseaux - Route de Treslon.**

Monsieur le maire informe le conseil municipal sur la nécessité d'étendre les réseaux : électricité, eau potable, eaux usées et téléphonie, route de Treslon pour les trois futures habitations situées en zone U.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE** l'extension des réseaux sus cités.

**DEMANDE** l'intervention auprès de :

- la communauté de communes Champagne-Vesle pour les réseaux des eaux pluviales et usées,
- du syndicat de la Garenne d'intervenir pour le réseau d'eau potable,
- du SIEM pour l'électricité,
- orange pour le réseau de téléphonie.

**CHARGE** le maire de faire parvenir la demande aux intervenants concernés.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ACCEPTÉ** les travaux d'extension du SIEM pour un montant de 3 308 euros.

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

## **22 - Plan communal de sauvegarde.**

**Monsieur le maire** fait lecture du plan communal de sauvegarde au conseil municipal.

Il demande à ce dernier de bien vouloir se prononcer sur son approbation.

**Le conseil municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le plan communal de sauvegarde tel que présenté.

## **2 - INFORMATIONS.**

**Conseil école :** Le conseil municipal prend note de modifications au niveau du Temps Après l'Ecole.

**Association des 8 villages :** Monsieur le maire informe le conseil municipal sur un licenciement ayant eu lieu au sein de l'association. La personne licenciée a porté l'affaire devant les prud'hommes.

**Mémoires 14-18 :** Les réunions préparatoires se poursuivent, concernant le théâtre de rue. Un monologue en l'église de Courcelles-Sapicourt se déroulerait le vendredi soir, quant à Branscourt et Rosnay il s'agirait d'un théâtre déambulatoire. Une soirée d'époque se déroulerait le dimanche soir à Rosnay (soirée dansante et repas).